eau & rivières
DE BRETAGNE
Dour ha Sterioù Breizh

Délégation des Côtes d'Armor
2 rue - straed Crec'h Ugen
22810 Belle-Isle-en-Terre – Benac'h
02 96 21 14 70
Dossier suivi par : cotes-darmor@eau-et-rivieres.org

DDPP des Côtes d'Armor
9, rue du Sabot
22 440 PLOUFRAGAN

À Belle-Isle-en-Terre, le 24 mars 2022

Objet : Contribution à l'enquête publique concernant le projet de la SCEA du Clos Neuf à Plélo

Madame, Monsieur,

Notre association a lu avec attention le projet d'extension d'un élevage porcin porté par la SCEA du Clos Neuf sur la commune de Plélo. Vous trouverez ci-après nos observations à ce sujet.

Il s'agit d'une extension importante d'une production porcine : cet élevage produira 15 572 animaux dont 7 200 porcelets et 8 373 porcs charcutiers, et se traduira par une augmentation de 72% de charge en azote et de 53% pour la charge en phosphore. Cette unité de production est nettement supérieure à la production moyenne des élevages de porcs en Côtes d'Armor.
Les documents mis à la disposition du public sont un amalgame de données administratives, scientifiques, techniques, réglementaires, de portée générale, et le plus souvent non déclinées au projet.
À titre d'exemple, les exigences du SAGE. de la baie de Saint-Brieuc sont évoquées en matière de diversité d'approvisionnement en eau potable, et l'étude d'impact ne prend pas en considération la fermeture de la prise d'eau de l'Ic. Il en est de même pour la retenue du Gouët, considérée comme la dernière ressource en eau potabilisée pour laquelle la collectivité vient d'investir 30 millions d'euros, afin de pallier en partie, à l'absence de reconquête de la qualité de l'eau du Gouët amont.
De même, le plan de lutte contre les algues vertes est évoqué mais pas pris en compte pour certaines mesures compensatoires du dossier.

Sur les insuffisances du dossier, en matière d'impact, il faut mentionner :

- L'absence de notice d'incidence pour un forage soumis à déclaration.
- L'absence de la prise en compte de l'exportation du carbone nécessaire à l'équilibre biologique des sols et leur capacité à retenir les éléments fertilisants et autres.
- La fragilité du plan d'épandage d'une surface totale de 33 hectares provenant de 4 prêteurs.

Sur le fond, ce projet est incompatible avec les objectifs suivants :

- L'amélioration de la qualité des eaux destinées à 4 prises d'eau potable.
- La protection de la santé publique qui implique une réduction des rejets d'ammoniac.
- La pérennité de la fertilité des sols.

En raison des insuffisances de ce projet d'extension, notre association vous demande d'émettre un avis défavorable à la demande portée par la SCEA du Clos Neuf.

Délégation des Côtes d'Armor
2 rue - straed Crec'h Ugen
22810 Belle-Isle-en-Terre – Benac'h
02 96 21 14 70
Dossier suivi par : cotes-darmor@eau-et-rivieres.org

Il est urgent de favoriser la diminution du cheptel breton en étant plus restrictif pour les autorisations d'agrandissement d'élevages ainsi qu'en soutenant le développement de l'autonomie alimentaire des exploitations. Depuis 1970, le système agro-alimentaire a généré un flux de nitrates énorme dans les milieux aquatiques. Il a été contenu et réduit mais les indicateurs (AEP, Algues vertes, Réchauffement climatique, Zoonoses) mettent en évidence la limite des mesures compensatoires envisagées depuis des années.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre analyse.
Dans cette attente, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, nos plus sincères salutations.

Dominique LE GOUX
Animatrice territoriale